REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 JUILLET 2026

Nombre de délégués du Comité Syndical : **21**	Nombre de délégués qui se trouvent en fonction : **21**	Nombre de délégués - présents : 17 - représentés : 4 **TOTAL : 21**

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim, sous la présidence de Marie-Reine FISCHER, Doyenne d'âge.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)
- FISCHER Marie-Reine - GONGALVES Alexandre - HAEGY Julien - JEANPERT Chantal - PFISTER Caroline - THIELEN Pierre - TOURNEMAINE Denis	- DE VREESE Willy - HUMANN Jean - KANNENGIESER Michèle - RITLENG Dominique - ULRICH Laurent	- ACKER Daniel - CLOSSET Christian - GIROLD Marc - HARTMANN Jean-Philippe - JEROME Alain

Membres représentés :
Mme CUTAJAR Chantal ayant donné procuration à Mme KANNENGIESER Michèle
Mme GRAEF-ECKERT Catherine ayant donné procuration à M. ULRICH Laurent
M. PANNEKOECKE Jean-Bernard ayant donné procuration à M. ACKER Daniel
M. SCHLEISS Hervé ayant donné procuration à M. THIELEN Pierre

Excusés :

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260715-2026DELIB2611-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DU PRESIDENT

N°26-11

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-2 et L 2122-4, L 2122-5, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 alinéas 1, 3 et 4 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 Juillet 2019 portant création du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig ;

VU les statuts dudit syndicat ;

VU la délibération n°26-10 de ce jour portant installation du Comité Syndical dudit syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig ;

procède

à l'élection du Président du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig selon les modalités suivantes :

Madame Marie-Reine FISCHER, la plus âgée des membres présents du Conseil, préside la séance pour l'élection du Président, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Alexandre GONCALVES

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivant l'article L.5211-2 du même Code, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Après avoir recueilli les candidatures, chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Président, sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12
- A obtenu :
 - **Chantal Jeanpert : 21 voix**

Chantal JEANPERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Doyen d'âge	Secrétaire de séance	Président

Assesseurs

Les Membres du Comité Syndical

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/07/2026

Publié le : 16/07/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260715-2026DELIB2611-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026